

# COMPTE-RENDU DU COMITE

## SIA Val de Mauchère - le 22 juin 2016

**Etaients présents** : MMES CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, HUGO-SIMON Isabelle, MM AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, FOLLEREAU Vincent, TREVIGLIO Alain.

**Etaients excusés** : Mr GERARDIN Daniel donne pouvoir à Mme HUGO SIMON Isabelle.  
Mme MAURICE Françoise donne pouvoir à Mme DOUGOUD Jeannine

La séance est ouverte à 18h35 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Rédaction du compte rendu : Sandra PAYA

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décision Modificative n° 1-2016
- Approbation du Rapport Prix Qualité et Service de l'assainissement 2015
- Questions diverses

### 1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 30 mars 2016.

Les remarques sont les suivantes (elles ont été envoyées par mail suite à la diffusion du CR) :

Mme MAURICE :

-manque secrétaire de séance : M. AUBERTEIN

-manquent les remarques de Mme la Vice-Présidente concernant l'excédent du compte administratif et les travaux sur les ECP qui auraient pu être entrepris en 2015

-le vote effectif du BP 2016 (5 pour 5 contre) est intervenu après l'intervention de Mme la Vice-Présidente au sujet du lotissement du Pré la saule.

-questions diverses : les échanges concernant la qualité des travaux et un problème d'éventuel colmatage sur un bassin ne sont pas mentionnés.

Mme DOUGOUD (Vice-Présidente):

- Secrétaire de séance : M. AUBERTEIN (Mme Paya étant absente de la réunion, elle ne peut objectivement faire le compte rendu).

- Compte administratif : j'ai demandé à deux reprises que soit noté : "au vu de l'excédent, je regrette que les travaux d'eau claires parasites n'aient été entrepris en 2015"; Cela ne figure nulle part.

- Vote du budget primitif :

Supprimer : après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité votent le budget primitif .....

A aucun moment vous n'avez posé la question : qui est contre - qui s'abstient .....

Le vote n'a donc pas été effectué.

Remplacer le paragraphe comme suit :

Après lecture du budget par chapitre, Madame la vice-présidente demande la position du Président sur la possibilité d'entreprendre les travaux d'élimination des eaux claires rapidement pour permettre à l'aménageur du Pré la Saule de déverser les eaux usées dans la station. Mr AUBERTEIN répond .....au 01/01/2018.

Après discussion, le président passe au vote : 5 voix pour - 5 voix contre - Questions (avec un S) diverses : J'ai précisé qu'à chaque réunion, d'après vos dires, il y aurait des malfaçons sur tous les travaux réalisés sur Malleloy !! Cela ne figure nulle part.

La Vice-Présidente n'approuve pas le compte-rendu et les autres membres de Malleloy suivent son avis.

Ils souhaiteraient que le compte rendu soit envoyé à tous les membres avant diffusion afin que tout le monde puisse y faire des modifications.

Aucune autre remarque n'a été faite.

## 2- Décision modificative 1-2016

Suite aux remarques de la trésorerie il convient de régulariser une étude mandatée au 2315 qui n'a pas été suivie de travaux (programme pluriannuel) à ce même compte. Mr le Président propose de faire une décision modificative au BP 2016, comme suit :

Dépenses		Recettes	
040/2031	5 282.00€	040/2315	5 282.00€

Mme DOUGOUD demande de quelle étude il s'agit et de quel montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de faire la décision modificative au BP 2016, comme expliqué ci-dessus.

## 3 – Rapport Prix Qualité et Service de l'assainissement – Exercice 2015

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Président présente au Conseil Syndical le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement du S.I.A. Val de Mauchère pour l'année 2015. Celui-ci avait été envoyé, une semaine auparavant, afin que les délégués puissent en prendre connaissance. Il demande s'il y a des remarques.

Mme HUGO SIMON trouve que ce rapport est bien fait et simple à comprendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement pour l'année 2015 et charge M. le Président de le diffuser aux autorités compétentes.

## 4 – Questions diverses

Mr TREVIGLIO demande où l'on en est concernant les contrôles de branchements rue de Nancy à Malleloy.

Mr le Président explique que la société EVI en charge de ces contrôles en a fait une très grosse partie mais qu'elle rencontre quelques soucis avec des propriétaires. Soit ils sont injoignables, soit ils n'honorent pas les rendez-vous qui sont pris d'un commun accord. Une liste va être faite par le bureau d'études, elle sera transmise à la mairie de Malleloy afin d'avoir un peu de soutien.

M. le Président informe des derniers évènements :

Etude eaux claires parasites : IRH en charge de cette étude viendra faire la présentation du rendu semaine 27-2016 entre le 5 et le 7 juillet. La date du 06 juillet à 18h00 serait à privilégier dans la mesure du possible.

Mme DOUGOUD regrette qu'IRH ne soit pas présent aujourd'hui. Et que cela retarde encore l'opération d'élimination de ces eaux.

Problème filtration STEP : Les bassins fonctionnent de manière tout à fait normale maintenant.

Mr FOLLEREAU demande si tous les autres bassins ont aussi eu leurs drains curés. Mr le Président répond que oui. Comme Malézieux avait fait une proposition forfaitaire à la journée, il est resté suffisamment de temps pour faire tous les bassins. Coût de cette opération : 2 480.00€ HT

Pour le moment le curage des boues ne semble pas nécessaire.

Ce type d'opération devrait être fait plus régulièrement à l'avenir.

Le vice-Président demande quelle est l'origine de ces problèmes. Une surcharge hydraulique en est certainement la cause. Les bassins du 2<sup>ème</sup> étage sont plus sensibles à ce phénomène de surcharge.

Poste du 11 Septembre : La pompe n°2 a des soucis. Etant donné que celle-ci doit être changée en septembre lors des travaux de déviation, il a été demandé à 6'TEM de ne pas procéder aux réparations mais d'avancer les travaux. Ceci afin de ne pas faire de dépenses superflues. Comme le fait remarquer Mme DOUGOUD, la pompe a déjà été réparée l'année dernière et que ce problème est récurrent. Le souci vient du sable et des cailloux qui sont drainés jusqu'au poste et qu'il faudrait mettre des drains en amont, répond Mr AUBERTEIN.

Mr le Président demande s'il y a d'autres questions diverses.

Mme la Vice-présidente informe le comité que Custines a accepté que le lotissement « Domaine du Pré la Saule » rue du Rachy à Malleloy, raccorde son assainissement sur son réseau. Qu'il est malheureux que le syndicat perde 4000€ de PAC par habitation.

M. le Président a voulu avoir une copie de la convention mais elle précise que celle-ci, signée entre les deux communes, ne concerne en aucun cas le syndicat.

M. BOUSSET émet un doute sur la légalité de cette convention puisque la zone complète où se situe le futur lotissement se trouve dans le zonage du syndicat.

Mme DOUGOUD affirme qu'il n'y a pas de zonage et qu'elle ne veut pas qu'on vienne à en reparler. Elle prétend que les travaux d'élimination des eaux claires parasites n'auront même pas débutés début 2018 si, jamais ils se font.

M. BOUSSET réplique que c'est obligatoire de faire ses travaux.

Mme la Vice-Présidente informe que lors du dernier conseil municipal de Malleloy une délibération a été prise concernant la fusion du syndicat Oubry-Moselle avec le SEA et qu'elle a demandé par-là, à M. Le Préfet d'envisager rapidement la fusion du SIAVM avec le SEA. Ceci n'étant pas prévu dans le schéma départemental de coopération intercommunal, Mme DOUGOUD s'en étonne.

M. BOUSSET trouve que les propos tenus par Mme DOUGOUD et qui figurent sur la délibération sont largement excessifs.

Elle rétorque qu'il faut toujours que ça « clache » au syndicat pour que les choses avancent !

Mr le Président, dans un souci d'apaisement, met un terme à la discussion et demande s'il y a d'autres questions diverses.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 18h57.